

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

105 Huile silicone MP10500400AB

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	TUNAP Deutschland Vertriebs GmbH & Co. Betriebs KG		
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2		
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen		
Téléphone:	+ 49 (0) 8171/1600 - 0	Téléfax:	+ 49 (0) 8171/1600 - 40
e-mail:	sdb@tunap.com		
Internet:	www.tunap.com		

**Fournisseur**

Société:	TUNAP France SAS		
Rue:	166 Rue d'Altorf		
Lieu:	F-67120 Dachstein		
Téléphone:	+ 33 (0) 388 68 64 94	Téléfax:	+ 33 (0) 388 68 67 58
e-mail:	sdb@tunap.com		
Internet:	www.tunap.fr		

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, Xi - Irritant

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Irritant pour la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 2 de 13

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, &lt; 5% n-hexane

Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS07

**Mentions de danger**

- |      |  |
|------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Conseils de prudence**

- |           |  |
|-----------|--|
| P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211      | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  |
| P260      | Ne pas respirer Aérosol.   |
| P280      | Porter un appareil de protection des yeux/du visage.   |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.   |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.          |
| P314      | Consulter un médecin en cas de malaise.  |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.   |
| P251      | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  |

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- |        |   |
|--------|---|
| EUH208 | Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique. |
|--------|---|

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**



## 105 Huile silicone MP10500400AB

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 3 de 13

## Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
926-605-8	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	10 - < 20 %
	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R11-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066	
01-2119486291-36		
927-510-4	Hydrocarbures en C7, n-alcane, isoalkanes, cycliques	10 - < 20 %
64742-49-0	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
01-2119475515-33		
927-241-2	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcane, isoalkanes, cycléniques, aromatiques 2%	1 - < 3 %
64742-48-9	Xn - Nocif R10-52-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412 EUH066	
01-2119471843-32		
200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	1 - < 3 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
01-2119457558-25		
227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	< 0,1 %
5989-27-5	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-38-43-50-53-65	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410	
01-2119529223-47		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 4 de 13

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Évacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 5 de 13

l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

**Conseils supplémentaires**

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

STEL (EC) : Short Term Exposure Limit

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

DIN EN 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 6 de 13

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (EN 14387)  
 Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX  
 Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour  
 l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol  
 Couleur: incolore  
 Odeur: Citron

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): non déterminé DIN 19268

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
 Point initial d'ébullition et intervalle  
 d'ébullition: -40 °C  
 Point de sublimation: Aucune information disponible.  
 Point de ramollissement: Aucune information disponible.  
 Point d'éclair: -80 °C

**Inflammabilité**

solide: non applicable  
 gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %  
 Limite supérieure d'explosivité: 9,4 vol. %  
 Température d'inflammation: Aucune information disponible.

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non applicable  
 gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé  
 Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité (à 20 °C): 0,748 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757

Densité apparente: Aucune information disponible.  
 Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: Aucune information disponible.

Viscosité cinématique: Aucune information disponible.

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Test de séparation de solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.



**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 7 de 13

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: non déterminé

Densité Les indications se rapportent à la matière active technique.  
pression - bar (20°C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## 105 Huile silicone MP10500400AB

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 8 de 13

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-49-0	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	par voie orale	DL50	5500 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	2770 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	23,3 mg/l	Rat	
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques 2%				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 4951 mg/l	Rat	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	par voie orale	DL50	5280 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 2000	Ratte	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Kaninchen	IUCLID

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane), (Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques), (Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, aromatiques 2%), (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**





conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 9 de 13

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
64742-49-0	Hydrocarbures en C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>10 - 100	72 h	Toxicité pour les algues	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-48-9	Hydrocarbures en C9-C10, n-alcane, isoalcanes, cycléniques, aromatiques 2%					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	8 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,42 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	4,23

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 10 de 13

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 11 de 13

Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1  
 Marine polluant: no  
 Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959  
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
 EmS: F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS, inflammable  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1  
 Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC, 2008/47/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 12 de 13

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**Information supplémentaire**

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,5,8,9,10.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
12	Extrêmement inflammable.
36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**105 Huile silicone MP10500400AB**

Date d'impression: 11.05.2016

Code du produit: 1101052

Page 13 de 13

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*